

10.06.2010 - 14:31 Uhr

Arrêtez les fossoyeurs du Cgfr !

Bern (ots) -

Une brochette de ténors du monde politique et de la police veulent démembrer le Corps des gardes-frontière (Cgfr) et l'intégrer à des polices cantonales. Le syndicat garaNto a opposé le 10.06.2010 lors de son congrès un refus clair et net à de telles velléités.

L'alliance des "fossoyeurs du Cgfr" est emmenée par la conseillère d'État Karin Keller-Sutter. La magistrate saint-galloise pousse le bouchon le plus loin: elle va même jusqu'à insinuer que l'intégration du Cgfr dans les corps de police cantonaux permettrait un meilleur investissement de l'argent du contribuable que le statu quo.

Il s'agit d'une affirmation inadmissible, qui passe complètement à côté du vrai problème. En effet, on trouve au centre des préoccupations actuelles les sous-effectifs des polices cantonales (de 1500 à 3000 agents) et la structure fédéraliste du paysage policier helvétique. Pour des raisons financières, les cantons reculent devant tout renforcement des corps de police. Ils ne souhaitent pas demander un effort supplémentaire à leurs contribuables. Qui plus est, la volonté politique pour créer une réserve nationale de police, en vue d'événements importants par exemple, fait défaut.

Dans ce contexte, la mise en scène d'un débat sur la répartition du Cgfr entre les cantons vient à point nommé: les cantons pourraient par ce biais - sans conséquences financières - relever de manière substantielle leurs effectifs policiers tout en créant en même temps une réserve nationale de police au détriment de l'Administration fédérale des douanes (AFD) et de la sécurité à la frontière.

Le syndicat garaNto n'a aucune compréhension pour une démarche visant à régler aux dépens du personnel garde-frontière - sur un mode insultant - les luttes de répartition entre la Confédération et les cantons. Le Cgfr est une partie de l'AFD et partant du Département fédéral des finances. Et il doit le demeurer. Il accomplit à raison de 90 % des tâches douanières et les tâches de police ne représentent que les 10 % restants. Celles-ci au demeurant ne sont effectuées qu'en rapport avec des missions ressortant de la loi sur les douanes et elles reposent sur des conventions signées avec les cantons. Sont déterminantes, par conséquent, les synergies avec la douane civile et non pas celles avec les polices cantonales. Il ne s'agit pas ici de théorie, mais de pratique. Les tenants de la suppression du Cgfr peuvent le vérifier en tout temps, sur place.

Contact:

garaNto - Le syndicat du personnel de la douane et des gardes-frontière

André Eicher, secrétaire central de garaNto, tél. 079 380 52 53

Oscar Zbinden, chargé de l'information de garaNto, tél. 079 698 34 17

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003695/100605218> abgerufen werden.